



DB3/DB10

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date de révision: N/A

Date d'émission: 07/30/2020

Version: 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant du produit

Forme du produit : Panneau de fibres de polyester **Nom du produit:** DB3/DB10

Numéro de produit: 48-00300, 48-00500, 48-01000

Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Fabricant

ImpermaShield
333 Rue St-Hubert,
Laval, QC H7G 2Y5

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence: +1-703-527-3887 / 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Il s'agit d'une FDS volontaire. En utilisation normale, ce produit ne devrait pas présenter de risques pour la santé ou l'environnement. Ce produit est conforme aux exigences de la définition OSHA d'un « article » selon 29 CFR 1910.1200(c) et ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (SDS) comme indiqué dans 29 CFR 1010.1200(b)(6)(v).

Conformément à la réglementation américaine (29 CFR 1900.1200 – Norme OSHA sur la communication des renseignements sur les matières dangereuses), le produit mentionné ci-dessus est exempté de la réglementation en matière d'articles dans des conditions normales d'utilisation. Au Canada, ce produit est considéré comme un article manufacturé selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et est exempté. Dans des conditions normales d'utilisation, le produit mentionné dans cette FDS ne devrait pas présenter de danger physique ni de risque pour la santé humaine. Ces produits ne contiennent aucune forme d'amiante. Les limites d'exposition des composants et les autres informations contenues dans ce document sont fournies pour des situations anormales ou d'urgence, telles que le chauffage (au-dessus de 120 °C), la combustion, la découpe, le ponçage et/ou le meulage, lorsqu'il existe un risque d'exposition à ces composants..

Aucun effet nocif sur la santé n'a été signalé lors de la transformation et de l'utilisation de ce produit, à condition que le lieu de travail soit correctement ventilé et que les pratiques habituelles de sécurité et d'hygiène industrielle soient respectées. Dans certaines circonstances, la transformation de ce produit peut présenter des dangers potentiels. En cas de génération de poussières en suspension dans l'air lors de la transformation, l'exposition doit être maintenue inférieure à 10 mg/m³ (moyenne pondérée dans le temps sur huit heures). Le contact avec des matériaux chauffés ou fondus peut provoquer des brûlures thermiques..

Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-US)

Aucune

Éléments d'étiquette

GHS-US Étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS-US) : Aucune

Mot d'avertissement (GHS-US) : Aucune

Mentions de danger (GHS-US) : Aucune

Conseils de prudence (GHS-US) : Aucune

DB3/DB10

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date de révision: N/A

Date d'émission: 07/30/2020

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Composante

Nom	Identifiant du produit
Polyethylene Terephthalate	(CAS No) 25038-59-9
Reconstructed Polyester	
Titanium Dioxide	1317-70-0
Fiber Lubricant	

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Général: En cas de malaise, consultez un médecin. Assurez-vous que le personnel médical est informé des substances concernées et prenne les précautions nécessaires pour se protéger. Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation: Traiter comme un risque de poussières nuisibles. Si l'irritation persiste, consulter un médecin..

Contact avec la peau: Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de brûlures thermiques..

Contact visuel: Traiter comme un risque de poussières nuisibles. Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Aucune précaution particulière n'est nécessaire

Indication de soins médicaux immédiats et de traitements spéciaux nécessaires

En cas d'ingestion, la décision de provoquer ou non des vomissements doit être prise par le médecin traitant. Certaines pathologies préexistantes peuvent rendre les travailleurs particulièrement sensibles aux effets de ce produit chimique : asthme, allergies, insuffisance respiratoire.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Sable. Poudre extinctrice.

Moyens d'extinction inappropriés: Pas disponible.

Produits de combustion dangereux

Fumée noire

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie: Pas disponible

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression, homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet

Méthodes spécifiques : Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Référence à d'autres sections

Se référer à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le matériau n'est normalement pas impliqué dans un scénario de déversement/rejet.

Pour le personnel non urgentiste

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (PPE).

Pour le personnel d'urgence

Précautions environnementales

Aucune information disponible.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Matière solide, balayer la matière déversée

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger

Évitez l'accumulation de poussière. Stockez les cartons et les rouleaux conformément aux bonnes pratiques d'entrepôt.

DB3/DB10

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Date de révision: N/A

Date d'émission: 07/30/2020

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conserver debout pour éviter les plis. Tenir hors de portée des enfants.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Total Dust	TWA: 10 mg/m3	TWA: 15 mg/m3 TWA: 5 mg/m3

Étant donné que les substances énumérées ci-dessus sont incorporées au produit dans un mélange solide et stable, les expositions dépassant les limites d'exposition sont il est peu probable que cela se produise dans des conditions normales d'utilisation. Les limites d'exposition aux composants sont fournies pour des situations anormales ou d'urgence telles que l'échauffement (au-dessus de 120 °C), la brûlure, la découpe, le ponçage et/ou le meulage, lorsqu'il existe un risque d'exposition à ces composants. Cette limite d'exposition est donnée à titre indicatif uniquement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucune n'est normalement requise ; cependant, de bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle doivent être suivies.

Protection de la peau

Aucune exigence normale ; toutefois, de bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle doivent être respectées. Les vêtements de protection doivent être fabriqués en caoutchouc épais ou en matériaux similaires pour une protection contre le contact avec les matières en fusion.

Protection respiratoire

Si la ventilation n'est pas suffisante pour contrôler les expositions en dessous de la TLV ou de la PEL, utilisez un respirateur approprié et correctement ajusté, approuvé par le NIOSH.

Mesures d'hygiène

Si ce produit est appliqué à chaud avec de l'asphalte ou un adhésif à base d'asphalte, les travailleurs peuvent être exposés aux vapeurs d'asphalte dégagées par l'asphalte chaud. Bien qu'il n'existe aucune preuve que les vapeurs et émissions produites lors de ces opérations proviennent du produit pendant les opérations d'application à chaud, des précautions doivent être prises pour minimiser l'inhalation et l'exposition cutanée des travailleurs aux vapeurs d'asphalte chaud. Lors de ces installations, les couvreurs et les travailleurs doivent respecter les mesures techniques, les pratiques de travail et les recommandations relatives aux équipements de protection individuelle (y compris les respirateurs) publiées par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH). Voir la publication n° 2003-107 du DHHS (NIOSH) intitulée « Réduction de l'exposition des couvreurs aux vapeurs d'asphalte ».

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect : Fibre/tissu blanc, gris clair ou noir

Odeur : pratiquement aucune odeur

État physique : Solide

pH: Pas disponible

Point d'éclair : non disponible

Température d'auto-inflammation : Non disponible

Point/plage de fusion : environ 500 °F

Point de congélation : non disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air : Non disponibles

Propriétés explosives : non disponibles

Propriétés oxydantes : non disponibles

Taux d'évaporation : Non disponible

Pression de vapeur : non disponible

Densité de vapeur : non disponible

Densité : Non disponible

Solubilité dans l'eau : Non disponible

Volatiles : Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Ce produit est stable.

Conditions à éviter : Flammes nues et chaleur intense.

DB3/DB10

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/lundi 26 mars 2012/Règles et règlements

Date de révision: N/A

Date d'émission: 07/30/2020

Matériaux incompatibles : agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun dans des conditions normales de traitement.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales de traitement.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce tissu est composé de deux polymères organiques solides. Son utilisation ne présente aucun risque physique ou sanitaire connu.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Non biodégradable. Récupérer pour traitement si possible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Si ce produit, tel que fourni, est éliminé comme déchet, il ne répond pas à la définition de déchet RCRA (Responsable RCRA) selon le titre 40 du Code des règlements fédéraux (CFR) 261. **Informations complémentaires** : Empêcher le ruissellement de pénétrer dans les égouts, les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT: Non réglementé

TDG: Non réglementé

MEX: Non réglementé

ICAO: Non réglementé

IATA: Non réglementé

IMDG/IMO: Non réglementé

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales américaines

SARA Title III, Section 313: Non répertorié

NPCA/HMIS Notation: Santé-0; Inflammabilité-1; Réactivité:-0

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 07/30/2020

Autres informations : TCe document a été préparé conformément aux exigences de la FDS Norme OSHA sur la communication des dangers 29 CFR 1910.1200

Partie responsable de la préparation du présent document

ImpermaShield

333 Rue St-Hubert, Laval, QC H7G 2Y5

Ces informations sont basées sur nos connaissances à la date de révision et visent à décrire le produit uniquement aux fins du respect des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques du produit ni comme une quelconque garantie, expresse ou implicite. L'utilisateur assume l'entière responsabilité, les risques de perte, de dommage ou les frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit.